



Guide sur le  
financement de  
vos formations

*Moments...*

L'organisme de formation Moments est inscrit auprès de la DIRRECTE (Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) sous le numéro de formation suivant : 11 95 08264 95

A ce titre les formations proposées par Moments sont finançables par les organismes de prise en charge en fonction de critères qui sont propre à chacun mais également par vous-même.

Nous nous engageons à faciliter vos démarches en vous mettant à disposition tous les documents nécessaires à l'élaboration de vos dossiers de prise en charge.

### 1 Vous êtes gérant(e) de spa & centre de beauté

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par le **FAFCEA**.

### 2 Vous êtes professionnel(le) ou salarié(e)

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par l'**OPCO EP**  
(dans le cas où vous dépendez de la convention collective de l'esthétique)  
ou par l'**AKTO** (dans le cas où vous dépendez de la convention collective de l'hôtellerie)

### 3 Vous êtes demandeur(euse) d'emploi

Vous pouvez faire une demande auprès de votre **Pôle Emploi**.

Vous êtes gérante) de spa & centre de beauté



**FAFCEA**

### 1 Compléter le dossier d'inscription

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation de votre choix.

### 2 Faire une demande de prise en charge

Connectez-vous sur le site du FAFCEA : <https://monentreprise.fafcea.com/login/?0>

Si c'est votre 1ère connexion, créer votre compte.

Dans votre espace personnel, faites votre demande de prise en charge et envoyez les documents du dossier d'inscription complété.

### 3 Décision du FAFCEA

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, le FAFCEA vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

#### > Prise en charge accordée

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet et le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec le règlement).

A l'issue de la formation, nous vous transmettrons les documents suivants : attestation de présence, attestation de suivi et facture acquittée à retourner au FAFCEA pour qu'il procède à votre remboursement.

#### > Prise en charge refusée

Le règlement de la formation se fait en auto-financement

*Vous professionnel(le), salarié(e)*



**OPCO EP**

### 1 Compléter le dossier d'inscription

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation de votre choix.

### 2 Faire une demande de prise en charge

Connectez-vous sur le site d'OPCO EP :

[https://espaceweb.opcoep.fr/accueil/\(auth:login\)](https://espaceweb.opcoep.fr/accueil/(auth:login))

Si c'est votre 1ère connexion, créer votre compte.

Dans votre espace personnel, faites votre demande de prise en charge pour le(s) salarié(s) concerné(s) et envoyez les documents du dossier d'inscription complété. C'est lors de cette demande que vous pourrez choisir de faire un dossier avec subrogation.

NB : Si vous ne trouvez pas un des membres de votre équipe dans votre espace, vous devez alors l'enregistrer.

### 3 Décision de OPCO EP

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, le OPCO EP vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

#### > *Prise en charge accordée*

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet et le règlement de la formation (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec le règlement).

A l'issue de la formation, nous vous transmettrons la facture ainsi que les documents administratifs à l'OPCO EP pour qu'il procède au règlement de votre formation.

#### > *Prise en charge refusée*

Le règlement de la formation se fait en auto-financement.

### Vous êtes demandeur(teuse) d'emploi



#### PÔLE EMPLOI

1

#### Compléter le dossier d'inscription

Téléchargez et complétez le dossier d'inscription de la formation de votre choix.

2

#### Faire une demande de prise en charge

Les demandeurs d'emploi peuvent demander un financement pour une formation à condition que celle-ci soit en adéquation avec leur projet professionnel, les aide à retrouver un emploi ou à avancer dans leur transition professionnelle. Nous émettons un devis de formation à Pôle Emploi. Une fois le devis envoyé par nos soins, vous devrez approuver ce devis sur votre plateforme personnelle afin de soumettre votre demande de formation. Après un délais variable selon votre agence Pôle Emploi, vous recevrez une notification d'acceptation ou de refus de votre formation. Afin d'appuyer votre demande, il est essentiel de montrer à votre conseiller l'utilité de la formation dans votre parcours. Prenez rdv avec votre conseiller après que votre demande de devis ait été effectuée.

3

#### Décision du PÔLE EMPLOI

Après étude de votre dossier et de vos droits restants en cours, le POLE EMPLOI vous rendra une réponse par mail et / ou dans votre espace personnel.

##### > Prise en charge accordée

Si ce n'est pas déjà fait, pensez à nous retourner votre dossier complet ainsi que l'accord de prise en charge de Pôle Emploi (attention, votre place ne sera réservée qu'à réception du dossier complet avec accord de financement).

A l'issue de la formation, nous enverrons la facture ainsi que les documents administratifs à POLE EMPLOI pour financer votre formation. Vous n'aurez ainsi plus rien à faire.

##### > Prise en charge refusée

Le règlement de la formation peut se faire en auto-financement.

Des questions,  
contactez-nous !

---

[contact@formation-moments.fr](mailto:contact@formation-moments.fr)  
06.58.69.75.55

*Moments...*